



SÉANCE D'INFORMATION - Workshop

Isolation acoustique

26 janvier 2012 À 18h00

PROGRAMME

Présentation 1 : Directives de construction et solutions pratiques pour respecter les critères acoustiques de la norme NBN S 01-400-1 dans les habitations.

Orateur : D. Wuyts - M. Van Damme, CSTC

Présentation 2 : Cas pratiques de travaux d'isolation acoustique

Orateur : Mme Gamblin - ASM

Workshop : pour les 3ème partie, les participants seront divisés en 3 groupes afin d'organiser des workshops et d'aborder une thématique plus en profondeur, veuillez choisir l'un des thèmes suivants :

- Workshop 1 : Application pratique des critères de la norme acoustique NBN Animateur : M. Van Damme*
- Workshop 2 : Techniques de mise en œuvre des travaux d'isolation acoustique Animateur : M. Goovaerts - D. Wuyts*
- Workshop 3 : Formation en acoustique du bâtiment et cadre normatif Animateur : S. Mersch, CENTRE URBAIN*

INFORMATIONS PRATIQUES

Quand? Le jeudi 26 janvier de 18h à 21h, suivi d'un cocktail dinatoire.

Où? Confédération Construction – Rue du Lombard 34-42,
1000 BRUXELLES

Infos: Céline De Schryver - Cellule Energie-Environnement -
02/545.58.32 –

celine.deschryver@confederationconstruction.be



Ce service vous est offert grâce au soutien financier de la Région de Bruxelles-Capitale





FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Isolation acoustique

26 JANVIER 2012 À 18h00

La participation est gratuite*. Le formulaire d'inscription doit nous parvenir au plus tard 3 jours avant l'événement. Veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-dessous et le renvoyer à l'adresse mail : morgane.cendoya@confederationconstruction.be

Nom et Prénom _____

Fonction _____

Société _____

Activité _____

TVA _____

Adresse _____

C.P. _____ Ville _____

Membre Oui – Non si Oui n°: _____

E-mail _____ @ _____

Tél.: _____ Fax: _____ GSM: _____

**Clause d'absence : votre participation est gratuite! Nous attirons donc votre attention sur votre engagement et comptons sur votre présence effective. Il vous est possible d'annuler jusqu'à 2 jours avant la session. Sans annulation dans le délai, un montant de 50€/personne vous sera réclamé.*

Ce service vous est offert grâce au soutien financier de la Région de Bruxelles-Capitale

